



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 89358

Texte de la question

Mme Barbara Pompili attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation des masseurs-kinésithérapeutes salariés des hôpitaux publics. Le rôle crucial des kinésithérapeutes dans la réduction des durées d'hospitalisation, la limitation des complications post-opératoires ou la restauration rapide de l'autonomie des patients n'est plus à démontrer. Pourtant, on constate depuis plusieurs d'années d'importantes difficultés de recrutement de ces professionnels dans les hôpitaux. Au centre hospitalier universitaire d'Amiens, par exemple, on estime qu'il y a environ dix postes vacants, soit près de 40 % de l'effectif. Est notamment en cause la grille salariale qui ne répond pas aux attentes d'un personnel formé sur cinq ans. L'écart avec les rémunérations perçues par les kinésithérapeutes libéraux est de ce fait conséquent et pose, dès lors, la question de l'attractivité du métier. Elle l'interroge donc sur la façon dont le Gouvernement envisage de maintenir des services de qualité dans les établissements concernés en remédiant à ce déficit d'intérêt pour la profession de masseur-kinésithérapeute dans la sphère publique.

Données clés

Auteur : [Mme Barbara Pompili](#)

Circonscription : Somme (2^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89358

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 septembre 2015](#), page 7328

Question retirée le : 15 mars 2016 (Fin de mandat)